

Christian Mauron
12 chemin des Mélèzes
1347 Le Sentier

M. Pascal PERRUCHOUD
Président directeur général
Banque Cantonale du Valais
Place des Cèdres 8
1951 Sion

RECOMMANDE

+ courrier A

Le Sentier, le 21 avril 2017

Monsieur le Président de la direction générale,

Je constate que vous ne donnez pas suite à mon injonction du 6 avril. En lieu et place vous avez pensé utile de me menacer via un bureau d'avocat. Je ne peux donc m'empêcher de vous rappeler, à ce sujet, que vous aviez déjà imaginé ce type de stratégie à mon encontre en compagnie de votre avocat (« spécialiste ») Nicolas Peyrot. Permettez-moi donc de vous rafraîchir quelque peu la mémoire à ce sujet en reprenant ce qu'il vous écrivait le 11 décembre 1992 :

à l'attention de Me Pascal Perruchoud

11 décembre 1992

Concerne : Les Tifous

Messieurs,

Je me réfère au téléfax de Me Pascal PERRUCHOUD du 10 décembre 1992 et des documents qui l'accompagnaient.

Il est patent que M.Christian MAURON et Mme Catherine RAPP songent sérieusement à porter atteinte à votre réputation.

Aucun intérêt légitime ne saurait, à mon sens, justifier l'action annoncée.

Reste à savoir si leur comportement revêt un caractère pénal.

Je propose d'en faire l'analyse et de déterminer, le cas échéant, s'il est possible de solliciter des mesures provisionnelles urgentes visant à leur interdire de vous nuire.

Il y aurait lieu aussi, dans cette hypothèse, de connaître le for compétent, les tribunaux vaudois me paraissent à première vue les mieux à même d'accueillir une demande de cette nature.

Pour l'heure, je crois opportun d'adresser à M.Pierre(corr.Christian) MAURON et Mme Catherine RAPP une sérieuse mise en garde, en gardant toutefois à l'esprit que s'ils devaient persévérer dans leur projet, ils ne manqueraient pas d'ajouter ladite lettre à leur dossier.

Etc.

En conclusion : je peux donc « ajouter cette lettre à mon dossier ». Vous imaginez bien que vos menaces, que j'interprète comme une tentative de contrainte, ne me produisent aucun effet. Bien au contraire, je suis parfaitement en mesure de démontrer, sur la place publique au besoin, le bien fondé de ce que j'avance.

A ce sujet je vous invite également à prendre connaissance, avec profit, de ce fax manuscrit qu'André Franquin m'avait amicalement fait parvenir, lorsque vous aviez jugé bon et utile pour vos manipulations bancaires (dans le but de masquer des irrégularités), de faire main basse sur les TIFOUS :

Cher Christian Mauron,

Te sachant confronté à des problèmes en tant que producteur de la série des TIFOUS, je tiens à préciser ma position personnelle.

Tu es non seulement producteur, mais c'est toi qui es à l'origine du projet, apportant le nom TIFOU et il est indéniable que tu es la cheville ouvrière de toute l'entreprise. Comme je suis propriétaire du graphisme des personnages, il serait inenvisageable de poursuivre la création sans toi.

*J'insiste : si tu cessais d'être producteur, je cesserais toute collaboration avec la société **et à nous deux nous défendrons le TIFOUS avec la plus grande vigilance et vigueur contre toute tentative de mainmise d'où qu'elle vienne.***

Reçois, cher Christian, toute mon amitié et mes vœux pour que cessent au plus vite les ennuis.

A. Franquin

C'est moi qui souligne en rouge, car j'ai le sentiment que vous n'avez pas pris toute la mesure de ce que vous avez fait, et de la gravité de votre comportement inadmissible avec les TIFOUS, véritable chef d'œuvre de Franquin. Il y a de quoi être écoeuré d'une pareille attitude. Jamais vous n'auriez dû toucher à cette œuvre, et surtout pas de vous en emparer sans droit, faisant également fi des auteurs et des créateurs. Dans ce cadre vous avez agi en parfaite complicité avec Jean Dorsaz (un de vos organes). Aujourd'hui vous devez assumer **les réels dommages** créés par votre comportement, et accepter de faire toute la lumière sur toutes vos manœuvres et tout ce qui s'est passé à la BCVs à ce sujet : Franquin est très célèbre et admiré par plusieurs centaines de milliers (voire des millions) de fans à travers le monde qui ont droit à la vérité. Pourquoi avoir massacré les TIFOUS ? et qui était à la manœuvre ?

Je confirme également avec fermeté la totalité des propos que j'ai tenu dans mes précédents courriers, à vous adressés, et **exige, sans délais cette fois la production de l'intégralité du dossier Me N.Peyrot.**

Aujourd'hui encore je suis parfaitement fidèle à la détermination émise par André Franquin, détermination que je fais mienne à 200%. Au minimum, la BCVs doit faire

amende honorable, reconnaître son erreur et réparer en totalité les dommages créés. Il n'y a pas d'autres issues.

Cette affaire que vous maîtrisez si mal pourrait bien vous emmener au-delà de ce que vous imaginez. Il vous reste donc à réparer, avant de songer à parader, comme un bienfaiteur, en compagnie du réalisateur du dessin animé « Ma vie de courgette ». Il faut raison garder.

Sans prompt réponse de votre part à ce sujet, je commencerai par faire parvenir copie de la présente (accompagnée de quelques documents) à tous les membres du Conseil d'Etat du Valais. Pour le reste les fans de Franquin s'en chargeront.

Il reste donc très peu de temps pour proposer une vraie solution accompagnée d'une réparation à la hauteur du dommage créé. Je ne peux que vous inviter à aller dans ce sens. C'est le dernier moment, et il n'est pas encore trop tard pour proposer une solution négociée qui tienne compte du dommage réel.

Dans cette attente je vous présente, Monsieur le directeur, mes meilleures salutations

Christian MAURON

Annexes :

- Copie fax original (manuscrit) de André Franquin « ..te sachant confronté.. »
- Les Tifous « Bon anniversaire »